



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq avril à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 21/2024

Date de convocation : 18 avril 2024

Présents : Mesdames DUPRE Anne, GOYHENECHÉ Maïté, NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, MABILLET Marc, ROBINEAU Christian et ROBLES Antoine.

Excusées : Mesdames AFKIR Karima, DARRAMBIDE Fabienne et FONTENAS Pierrette.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Budget annexe SSIAD 2024 : décision modificative n°1.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration d'approuver les ajustements budgétaires suivants correspondant à la reprise du résultat de la section d'investissement suite à l'approbation du compte administratif 2023 du SSIAD :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Emplois		
N° de compte	Libellé	Montant
2154	Matériel et outillage	+ 5 215,04 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 4 000,00 €
2184	Mobilier	+ 5 000,00 €
TOTAL		+14 215,04 €
Ressources		
001	Excédent d'investissement reporté	+ 14 215,04 €
TOTAL		+ 14 215,04 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent ces modifications budgétaires et le chargent de l'exécution de la présente délibération.

Vote de la question - nombre de votants : 10

pour : 10 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



Fait à TARNOS, le 26 avril 2024

**Le Président du C.C.A.S.,
Marc MABILLET**